

DEUX ETAPES INDISPENSABLES POUR POUVOIR VOTER :

Je vérifie dès maintenant que je suis bien inscrit - e sur la liste électorale affichée dans mon établissement.

ETAPE 1 : si je n'ai jamais utilisé ma boîte professionnelle en ac-clermont.fr, je dois l'activer et la vider (certaines boîtes sont pleines et ne peuvent donc recevoir de message actuellement).

Procédure : sur le site du rectorat de Clermont
<https://bv.ac-clermont.fr/horde/login.php> je saisis mon identifiant. En principe, **mon nom d'utilisateur** est constitué de la première initiale de mon prénom suivie (sans espace) de mon nom. Si j'ai un ou plusieurs homonymes, mon nom d'utilisateur peut être suivi du chiffre 1 ou 2 (même nom d'utilisateur que pour aller sur I prof. Le secrétariat de mon établissement peut me le communiquer). Mon **mot de passe** est mon NUMEN.

ETAPE 2 : dès que ma boîte professionnelle est opérationnelle, je dois me connecter à mon « espace électeur » personnel afin de **créer mon mot de passe électeur**.

Procédure : sur <https://vote2014.education.gouv.fr>, dans l'onglet « créer mon compte », j'indique mon adresse de messagerie professionnelle.

Attention, il s'agit ici de prenom.nom@ac-clermont.fr ou prenom.nom1@ac-clermont.fr ou de prenom.nom2@ac-clermont.fr en cas d'homonyme.

Je crée mon mot de passe électeur. Je dois le confirmer via un lien envoyé sur ma messagerie professionnelle. Je conserve ce mot de passe électeur : il sera indispensable pour pouvoir voter.

Ce mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.

En cas de perte ou d'oubli de ce mot de passe, je peux en créer un nouveau jusqu'au 4 décembre inclus, en allant sur <https://vote2014.education.gouv.fr> et en cliquant sur « Mot de passe oublié ». Je devrai alors recommencer la procédure ci-dessus.

En cas de problème, je prends contact avec le SNES-FSU Clermont : s3cle@sn.es.edu ou 04 73 36 01 67

QUAND ET COMMENT VOTER ?

Entre le 4 et le 12 novembre, je reçois ma notice de vote et mon identifiant de vote, par courrier dans mon établissement d'exercice (la notice peut être envoyée à mon adresse personnelle si je suis TZR, CLM, CLD, ou en détachement, jusqu'au 12 novembre)

Du 27 novembre 10 H au 4 décembre 17 H, **JE VOTE** à partir de n'importe quel ordinateur en me connectant sur la plateforme de vote : <https://vote2014.education.gouv.fr>

J'accède d'abord à mon espace électeur puis je clique sur « accéder à l'application de vote ».

Je saisis ensuite :

mon **identifiant de vote**, reçu dans mon établissement (si je l'ai perdu, je peux le redemander en donnant un numéro de téléphone portable ou une adresse mail)

le mot de passe que j'ai créé (celui qui a servi pour l'accès à l'espace électeur).

UN PROBLEME, UNE QUESTION ?

electionspro2014@sn.es.edu

0811 46 20 76 : ligne AZUR SNES (prix d'un appel local)



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - S.N.E.S. (F.S.U.)
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Contacts : Tél. 04 73 36 01 67 - Fax 04 73 36 07 77 - E-mail : s3cle@sn.es.edu
Site internet : <http://www.clermont.sn.es.edu>
Publication de la Section Académique du S.N.E.S. - C.P.P.A.P. : 1110 S 05602 renouv. en cours
DP : Patrick LEBRUN

Imprimé par nos soins - Prix au n° : 0,46 €, abonnement annuel : 7,62 € suppléments inclus
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES.

Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES

